

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 21 février 2022 à 19 h à la salle communautaire, située au 9, rue de l'École à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Lucien Thibault, Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Alain Brault.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Alain Brault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Achat de l'église et du presbytère – mandat de négociation
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

22-02-067

3. Achat de l'église et du presbytère – mandat de négociation

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater messieurs Alain Brault, Lucien Thibault et Charles Whissell pour les négociations d'achat de l'église et du presbytère.

ADOPTÉ

4. Période de questions du public

5.

Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 20.

Alain Brault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim